



PREMIERE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES AIRES PROTÉGÉES

**Le BAPE consulte le public sur les projets d'aires protégées
des monts Groulx et de l'île René-Levasseur**

Québec, le 8 avril 2003 – Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir la première consultation du public sur l'aire protégée projetée des monts Groulx et l'aire protégée projetée de l'île René-Levasseur situées dans la province naturelle des Laurentides centrales (D), dont les territoires ont été mis en réserve et se sont vus conférer un statut provisoire de protection à titre de réserve de biodiversité. Ce mandat débutera le 11 avril 2003. La commission, chargée de l'examen du projet et de la consultation du public, sera présidée par M. Alain Cloutier.

Les aires protégées : un nouveau champ d'intervention pour le BAPE

Adoptée en décembre 2002, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* vise la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité du Québec et prévoit une consultation du public, pouvant être menée notamment par le BAPE, avant que ne soit attribué à certaines parties du territoire un statut permanent de protection.

Cette loi ouvre ici un nouveau champ d'intervention pour le BAPE, dont les actions relèvent habituellement de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. L'organisme s'est d'ailleurs doté de règles de procédure provisoires qui le guideront dans la démarche qu'il entend adopter pour mener à bien son mandat.

Les travaux du BAPE

Le BAPE tiendra prochainement une audience publique dans la région de la Côte-Nord, avec l'objectif d'y associer étroitement la population et les partenaires du milieu. Les données relatives à la tenue de l'audience seront annoncées ultérieurement.

Une fois la consultation du public terminée et le rapport de la commission rédigé, le BAPE remettra son rapport au ministre, lequel transmettra au gouvernement sa recommandation concernant la possibilité de conférer aux territoires mis en réserve un statut permanent de protection. Il appartiendra finalement au Conseil des ministres de statuer sur la permanence des aires de biodiversité projetées.

La documentation rendue disponible

Le BAPE rendra accessible, et ce, à compter du **11 avril 2003**, la documentation relative aux aires protégées concernées, comprenant notamment les plans de conservation des territoires visés.

Cette documentation sera mise à la disposition de la population dans les centres de documentation du BAPE à Québec, à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, de même que dans des centres de consultations régionaux ouverts à cet effet. Les documents pourront être consultés en tout temps dans le site Internet du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca à la rubrique *Consultation du public sur les aires protégées*.

Pour recevoir l'information

Afin d'être informé des activités du BAPE dans le dossier spécifique des projets d'aires protégées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur, il est possible de s'inscrire par courriel à l'adresse suivante : groulx-levasseur@bape.gouv.qc.ca.

Par contre, si vous désirez recevoir l'information relative à chacun des projets d'aires protégées pour lesquels le BAPE mènera une consultation du public, vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : aires-protegees@bape.gouv.qc.ca.

Dans les deux cas, vous pouvez aussi vous inscrire en téléphonant au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732.

Pour plus d'information, communiquez avec M^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication, en téléphonant aux numéros ci-haut mentionnés ou par courrier électronique à l'adresse suivante : groulx-levasseur@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

SOURCE : M^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication

***Fiche technique jointe**

Consultation du public sur les projets d'aires protégées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur

La description des projets

Les projets présentés par le ministère de l'Environnement visent la création de deux aires protégées dans le secteur du réservoir Manicouagan dans la région de la Côte-Nord.

Selon la documentation soumise par le ministère, l'aire protégée projetée des monts Groulx occuperait une superficie de 1 322 km², soit 26 % du massif des monts Groulx. Plusieurs domaines écologiques s'y succéderaient, de la forêt à la toundra, et de vieilles forêts résineuses couvriraient 60 % de son étendue. De plus, des écosystèmes forestiers très anciens et des espèces végétales menacées ou vulnérables y seraient localisés. Les objectifs de cette aire protégée seraient la conservation de la biodiversité, la mise en valeur de la nature ainsi que la recherche et l'éducation.

L'île René-Levasseur, pour sa part, est située au centre du réservoir Manicouagan. Selon l'information fournie par le ministère de l'Environnement pour la consultation du public, l'aire protégée projetée de l'île René-Levasseur occuperait une superficie de 203 km², soit 10 % de cette île, et protégerait de vieilles forêts résineuses de basse altitude. Cet endroit offrirait en outre des paysages de grand intérêt. Les objectifs de cette aire protégée seraient la conservation de la biodiversité, la mise en valeur du paysage ainsi que la recherche et l'éducation.

Afin d'atteindre les objectifs de conservation et de mise en valeur de ces territoires, un statut permanent de réserve de biodiversité pourrait leur être octroyé. Certaines activités y seraient alors interdites, comme par exemple l'exploitation forestière, minière et énergétique, alors que d'autres y seraient permises, mais contrôlées, telles que la chasse et la pêche. La gestion des aires protégées serait effectuée en collaboration avec un conseil de gestion constitué des acteurs locaux et soutenu financièrement par le ministère de l'Environnement.

La disponibilité de la documentation à compter du 11 avril 2003

La documentation sera mise à la disposition de la population dans les centres de documentation et de consultation suivants :

- Bibliothèque municipale Alice-Lane, 6 avenue Radisson, Baie-Comeau ;
- Conseil de bande de Pessamit, 44, rue Messek, bureau 202, Betsiamites ;
- Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, 500, rue Jolliet, Sept-Îles ;
- Musée Shaputuan, 290, boulevard des Montagnais, Sept-Îles ;
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec ;
- Université du Québec à Montréal (UQAM), Bibliothèque centrale, pavillon Hubert-Aquin, Section des publications gouvernementales, 1255, rue Saint-Denis, local A.M. 100, Montréal.